

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 06 - 057

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)

Excusé :

- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Décision 13 : Le transfert en pleine propriété du centre d'incendie et de secours de Saint-Genest-Malifaux auprès du SDIS de la Loire.

Le bureau du conseil d'administration a pris la décision des transferts en pleine propriété des bâtiments et des terrains d'assiette lorsqu'il a engagé des travaux de rénovation, de restructuration ou de constructions neuves de casernes ce qui est le cas pour le centre d'incendie et de secours de Saint-Genest-Malifaux.

Dans la mesure du possible il a toujours été privilégié la rédaction d'un acte administratif pour en éviter les frais de notaire.

En commun accord avec la Ville de Saint-Genest-Malifaux ce transfert de propriété pourrait être envisagé par un acte en la forme administrative.

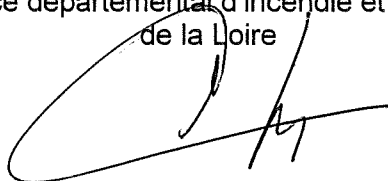
**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration autorise le Président à signer l'ensemble des documents constituant l'acte de transfert de propriété concernant le centre d'incendie et de secours de Saint-Genest-Malifaux en la forme administrative.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER